

FICHE FORMATION - CAP

CAP Conducteur routier de marchandises

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3^{ème}
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire

Métiers visés :

Conducteur routier de marchandises

Le titulaire du CAP " Conducteur routier marchandises " exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises, excepté les matières dangereuses nécessitant une qualification spécifique.

Dans le cadre de son évolution professionnelle, il pourra éventuellement assurer la formation d'une unité de conducteurs, être responsable technique ou gérer une équipe de quai. L'organisation de transports, la gestion d'entrepôts, constituent également des orientations possibles.

Résumé du métier :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "Conducteur routier Marchandises" (CRM) est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des transports "marchandises" générales pour son compte propre et pour compte d'autrui.

Objectifs :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "Conducteur routier Marchandises" (CRM) est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des transports "marchandises" générales pour son compte propre et pour compte d'autrui.

Il exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises, excepté les matières dangereuses nécessitant une qualification spécifique.

La formation inclut la préparation et le passage du permis de conduire de catégorie CE (en amont, les catégories B et C sont préparées et passées dans le cadre du diplôme).

La délivrance du CAP Conducteur Routier de Marchandises (CRM) est conditionnée par l'obtention du permis CE.

Contenus :

Analyse d'une situation professionnelle de transport :

Collecter et s'approprier les informations et les documents

S'assurer de la conformité et de la validité des documents

Déterminer et modifier un itinéraire

Etablir la chronologie d'un chargement et d'un enlèvement

Conduite d'un véhicule :

Gérer ses activités

Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention

Conduire un véhicule

Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule

Réalisation d'opérations de préparation, de groupage, de chargement, d'arrimage, de livraison et de mise à quai (Activités en entreprises):

Communiquer avec l'entreprise

Communiquer avec le client et les autres usagers

Vérifier les compatibilités véhicule/marchandises

Identifier et localiser un dysfonctionnement

Remettre en conformité le véhicule

Prendre en charge la marchandise

Livrer la marchandise

Maîtriser les risques professionnels

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1^{ère} Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37894/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s) : NSF 311 – ROME N4101 - FORMACODE 31827 – RNCP 37894

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130
Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique
/ IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET :
18760909400029 | CODE NAF : 8559A